

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2025

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 08

Nombre de membres présents : 07

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Novembre 2025

Étaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ.

Était absent : Mr Axel GROMER, excusé.

Madame Corine CUCCAROLO a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Treize du mois de Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

Monsieur le Maire propose d'observer un moment de recueillement pour les 10 ans des attentats terroristes du 13 Novembre 2015 à Paris.

1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 09/09/2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 09 Septembre 2025 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Modification N° 6 des statuts de la Communauté de Communes « Terres des Confluences »

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la délibération prise en conseil communautaire sur la modification N° 6 apportée aux statuts de la communauté de communes.

Les changements proposés portent sur les points suivants concernant les compétences facultatives (non listées dans l'article L5214-16 du CGCT) exercées par la Communauté de Communes :

Ajout des compétences suivantes :

➤ **Emploi :**

Participation aux instances de gouvernance : Comité Local pour l'Emploi et Comité Départemental pour l'Emploi.

➤ **Incendie et Secours :**

Prise en charge des contributions des communes au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes membres.

Monsieur le Maire soumet au vote cette modification des statuts de la communauté de communes « Terres des Confluences ».

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

3- Approbation du rapport de la CLECT et des attributions de compensations définitives 2025

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale des Evaluations des Charges Transférées (CLECT) et des attributions de compensations définitives pour l'année 2025 de la communauté de communes Terres des Confluences.

Pour cette année, il n'y a pas de nouveaux transferts de compétences. Les attributions de compensation sont modifiées pour prendre en compte le coût réel du service commun des instructions d'urbanisme de 2024.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'émettre un avis sur ce rapport.

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

4- Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Castelsarrasin pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Maire de Castelsarrasin du 13 Octobre 2025 sollicitant une participation de 1 050,44 € par élève pour une année scolaire, soit 3 151,32 € (trois mille cent cinquante et un euros et trente-deux centimes) pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Castelsarrasin qui reçoit trois enfants de Saint-Aignan pour l'année scolaire 2025-2026.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette participation financière.

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

5 - Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de Caumont pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de Madame la Maire de Caumont sollicitant une participation de 900,00 € par élève pour une année scolaire et proratisée selon l'arrivée ou le départ de l'élève, soit 1 800,00 € (mille huit cents euros) pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Caumont qui reçoit deux enfants de Saint-Aignan pour l'année scolaire 2025-2026.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette participation financière.

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

6 – Délibération décidant le déclassement de la voie communale N°5 dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le projet de déclassement de la voie communale n°5 dite de l'ancienne route départementale, en vue de son incorporation dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, est en cours.

Pour rappel, la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 a approuvé le projet de déclassement de la voie communale N°5 et décidé le lancement d'une enquête publique. L'arrêté municipal en date du 11 août 2025 a prescrit l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 24 septembre 2025 inclus n'a donné lieu qu'à une seule observation qui n'est pas de nature à remettre en cause le déclassement. Les conclusions de la commissaire enquêtrice, Mme Mireille RIUS, l'ont amené à émettre un avis favorable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux choix sont possibles pour la suite à donner à ce chemin communal. En effet, ce chemin ne pourra pas être restitué par l'entreprise DENJEAN tel qu'il est aujourd'hui. Soit l'entreprise DENJEAN nous donnera en contrepartie de ce chemin une autre parcelle qui sera près du lieu-dit « Gaures » sur la commune de Castelmayran, soit nous pouvons choisir de leur vendre ce chemin.

Monsieur le Maire a pris des renseignements auprès de la commune de Castelsarrasin. Le prix donné pour cette commune par le pôle domanial a été fixé à 3,90 € le mètre carré.

La voie communale n° 5 est d'environ 5 700 m² donc le produit de la vente pourrait représenter la somme de 22 230,00 €.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le classement de cette parcelle dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

7 – Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service de Gestion des Déchets de la communauté de communes Terres des Confluences

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de Gestion des Déchets de la communauté de communes Terres des Confluences pour l'année 2024.

Le Maire,
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,
Corine CUCCAROLO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.